

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 24 mars 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany, Mme Ségura-Traoré

-----



## Délibération n° 15-02 du 24 mars 2022

### **ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DE LA WILAYA DE BEJAIA – MODIFICATION DES DATES.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°7-1 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 acceptant de percevoir la subvention de 12 000 euros du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région d'Île-de-France n°2021-551 du 6 juillet 2021 portant attribution d'une subvention au Département pour le projet de coopération décentralisée intitulé « La participation des jeunes au service de l'innovation sociales dans les territoires d'Algérie,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant que la pandémie et les contraintes liées à la situation en Algérie ont entraîné deux reports du projet,



**après en avoir délibéré,**

- PREND EN CHARGE les frais inhérents à l'accueil d'une délégation de dix personnes comprenant des jeunes, des élus et des responsables associatifs de la Wilaya de Bejaïa du 13 au 18 juin 2022.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*